

Avis de constitution

SOCIETE « SKY COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI PLUS
PRECISEMENT A LA CITE 2A LOT : 840, ILOT : ND ET
PARCELLE: 378, Lot 840, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 02 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SKY COMMUNICATION ET
EVENEMENTIEL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Communication
- Evènement
- Conseil
- Publicité
- Edition
- Postproduction
- Régis
- Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI PLUS
PRÉCISEMENT A LA CITE 2A LOT : 840, ILOT : ND ET
PARCELLE: 378, Lot 840, Ilot ND

Dirigeant(s) M AKOU JEAN-JULIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00887 du 27/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11341/GTCA/RC/2024 du 27/02/2024

